

CADRE DE RÉFÉRENCE
DE L'ÉDUCATION CATHOLIQUE
DE LANGUE FRANÇAISE EN ONTARIO



TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	4
HISTORIQUE DE L'ÉDUCATION CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE EN ONTARIO	6
MISSION DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE	18
PROFIL DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE	20
PROFIL DE SORTIE DE L'ÉLÈVE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE <i>Attentes et espoirs</i>	36 39
PROFIL DU PERSONNEL ENSEIGNANT CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE <i>Aspirations et engagements</i>	56 59
CONCLUSION	77
BIBLIOGRAPHIE	79

MISE EN CONTEXTE

En 2016, le Comité d'orientation de l'éducation catholique de langue française (COREC) a assumé la responsabilité d'élaborer un Cadre de référence de l'éducation catholique de langue française en Ontario, afin d'englober dans une vision unifiée certains documents importants élaborés au cours des années depuis la création des conseils scolaires catholiques de langue française.

Le COREC est constitué des partenaires responsables de l'éducation catholique de langue française en Ontario, dont :

- L'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario (AECO);
- L'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC);
- Le Conseil ontarien des directions de l'éducation catholique (CODEC);
- L'Office provincial de l'éducation de la foi catholique de l'Ontario (OPECO);
- La Table scolaire des cadres supérieurs responsables de l'éducation de la foi et de l'animation pastorale;
- L'Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO);
- L'Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO).

Le COREC encourage les élèves, les membres du personnel et la communauté scolaire à faire usage de ce document, qui a pour objectif de guider les écoles catholiques de langue française en Ontario dans la création d'un milieu accueillant, inclusif, engageant, sain et sécuritaire, centré sur le Christ.

Le ministère de l'Éducation, selon sa vision renouvelée de l'éducation présentée dans « *Atteindre l'Excellence* », expose les grandes orientations, les politiques, les règlements et les programmes d'études en vigueur en Ontario. Pour sa part, l'Église catholique romaine a pour mission de transmettre l'Évangile du Christ et sa lumière qui imprègne tous les aspects de l'éducation de nos élèves, leur permettant ainsi d'en être transformés et d'apporter une contribution unique à la croissance des personnes et de la société.

Au niveau du conseil scolaire, le Cadre de référence appuiera les conseillers scolaires et les membres du personnel administratif dans l'élaboration de leurs politiques et de leur plan stratégique pluriannuel. Les gestionnaires et les administrateurs s'en serviront pour élaborer leurs directives administratives ou lignes de conduite, leurs plans d'amélioration et de perfectionnement professionnel annuels; ils pourront aussi mettre en œuvre des pratiques qui soutiennent non seulement le travail essentiel effectué dans les salles de classe, mais aussi l'esprit et de la culture catholiques dans les écoles et au sein du Conseil. Le Cadre de référence guidera la direction de l'école, le personnel enseignant et le personnel de soutien dans la planification et l'offre des programmes et services qui développeront chez nos élèves les différentes compétences, les habiletés essentielles et l'identité francophone catholique afin qu'ils et elles puissent contribuer au mieux-être de la société du XXI^e siècle.

Au niveau provincial, il guidera les partenaires responsables de l'éducation catholique de langue française en Ontario dans l'établissement de relations solides de collaboration avec nos familles, nos paroisses et nos communautés. Il servira également de filtre nous permettant collectivement de répondre aux défis de notre monde dans une perspective chrétienne, afin de mieux soutenir nos élèves, nos familles, les membres de notre personnel et nos communautés dans leur désir de fidélité au Christ et à l'Évangile. Il nous offre également la possibilité de nous ancrer dans la mission plus vaste de l'Église et surtout dans la personne de Jésus-Christ et son message.

Le Cadre de référence nous permet de présenter de façon plus constante les éléments de l'éducation catholique en Ontario qui sont à la fois essentiels et distincts :

- Une conception de l'existence centrée sur Dieu;
- Une conception de la personne centrée sur le Christ;
- Une conception de la communauté centrée sur l'Église;
- Une philosophie de l'éducation fondée sur l'humanisme chrétien.

HISTORIQUE DE L'ÉDUCATION CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE EN ONTARIO

Les écoles catholiques de langue française offrent depuis plus de 225 ans une éducation catholique de qualité à la population francophone de l'Ontario. Ces quelques dates et événements marquants retracent l'histoire d'une institution qui a toujours su, malgré les nombreux obstacles, prendre sa place au cœur de nos communautés.

- 1786 ○ La première école catholique de langue française à être établie sur le territoire actuel de l'Ontario voit le jour à Sandwich, près de Windsor, sous la direction de l'abbé François-Xavier Dufaux, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption.
- 1798 ○ Le gouvernement du Haut-Canada (Ontario) réserve 200 000 hectares pour fins scolaires.
- 1807 ○ Le gouvernement prévoit la création de « Grammar schools » dans chacun des huit districts du Haut-Canada.
- 1816 ○ La loi créant les « Common Schools » oblige les francophones à quitter les écoles catholiques pour les écoles publiques.
- 1843 ○ Le Canada-Uni établit une loi qui protège le droit scolaire de la minorité protestante au Canada-Est (Québec) et la minorité catholique au Canada-Ouest (Ontario). Ce sont des écoles dites « séparées ».
- 1845 ○ La première école secondaire est fondée à Ottawa en 1845.

- 1863 ○ Le premier ministre John Sandfield MacDonald fait adopter la loi Scott donnant le droit aux catholiques de retirer leurs taxes scolaires des écoles publiques pour établir leurs propres écoles, prélever leurs propres impôts scolaires et recevoir des subventions du gouvernement. Jusqu'en 1885 : Dans Prescott et Russell et dans le sud-ouest de l'Ontario, les écoles françaises du réseau public passent graduellement aux écoles séparées, qui semblent plus aptes à accueillir la population francophone et lui permettre de poursuivre l'enseignement en français, même lorsque celui-ci est prohibé.
- 1867 ○ Les droits confessionnels sont enchâssés dans la Loi constitutionnelle.
- 1871 ○ La Loi scolaire est adoptée pour fixer les caractéristiques du système d'éducation et rendre l'école gratuite et obligatoire.
- 1885 ○ L'instruction publique décrète l'usage de l'anglais dans l'enseignement. Par cette réglementation, les écoles françaises sont converties en écoles anglo-françaises.
- 1889 ○ La province de l'Ontario interdit aux écoles séparées d'enseigner au-delà de la dixième année et, parallèlement, limite leurs sources de financement. Ceci est confirmé par le comité judiciaire du Conseil privé de Londres en 1926.
- 1912 ○ La circulaire 17 est rédigée initialement en juin 1912 sous la forme d'une circulaire d'instruction (portant le numéro 17) relative à l'administration des écoles séparées bilingues. Le Règlement fait l'objet d'une révision en août 1913, puis devient loi au mois d'avril 1915.
- 1915 ○ L'adoption du Règlement 17 exige que l'anglais soit désormais, après la deuxième année, la seule langue de communication et d'instruction dans les écoles anglo-françaises, publiques ou séparées.

- 1927 ○ Le Rapport Scott-Marchand-Côté recommande que le français et l'anglais reçoivent la même considération et qu'ils soient utilisés à parts égales dans l'enseignement et la communication dans les écoles élémentaires. De plus, on recommande que les inspecteurs soient bilingues et d'origine francophone pour les écoles de langue française.
- 1928 ○ La circulaire « Grande Charte » constitue le premier programme d'études rédigé spécifiquement pour les écoles de langue française.
- 1930 ○ Une association de contribuables catholiques (Catholic Taxpayers' Association) du centre de l'Ontario voit le jour suite aux frustrations vécues par les conseillers scolaires et les contribuables catholiques dont les droits sont lésés. Des pressions des paroisses exigent un financement équitable par l'accès aux revenus des impôts corporatifs.
- 1936 ○ Le Gouvernement Hepburn adopte la loi sur « les écoles séparées » (Separate School Bill) qui accorde aux catholiques un certain accès aux revenus des impôts corporatifs.
- 1937 ○ La mise en œuvre de cette loi des écoles séparées ne donne satisfaction ni aux catholiques, ni aux protestants. Le 24 mai 1937, la loi sur l'évaluation (Assessment Act) est révoquée avec la promesse de Hepburn d'accorder un financement équitable dans un avenir prochain.
- 1939 ○ Le premier ministre Hepburn déclare qu'il ne fera pas adopter de lois contentieuses pour financer les écoles catholiques, mais que le fardeau du financement de celles-ci sera allégé par le truchement de subsides gouvernementaux à toutes les écoles de l'Ontario.

- 1940 ○ Dans les années 40, la plupart des élèves francophones quittent l'école à la fin du cours élémentaire, car il n'existe pas d'école secondaire française, sauf dans quelques régions où les francophones sont fortement majoritaires. Au palier secondaire, la population francophone ne peut recevoir une éducation secondaire qu'au sein des écoles privées. Les conseils d'écoles séparées peuvent, en vertu de la loi, offrir des cours pour les Franco-Ontariens jusqu'en 10^e année. Toutefois, en 11^e et 12^e, la seule option est celle de l'école privée ou d'une école secondaire publique anglaise. Les classes de 9^e et de 10^e dans les conseils séparés ne reçoivent que des subventions d'écoles élémentaires, inférieures à celles qui sont remises aux écoles secondaires publiques anglaises. Dans la première situation, les parents se voient frappés d'une double taxation : leurs taxes sont dirigées vers le secteur public, mais ils doivent payer un supplément pour assurer à leurs enfants une éducation en français. Dans la deuxième situation, c'est l'assimilation.
- 1944 ○ Disparition du Règlement 17 des Statuts de l'Ontario.
- 1950 ○ La Commission Royale d'enquête sur l'éducation en Ontario constate que l'enseignement en français n'a pas de statut approprié et qu'il est nécessaire de remédier à cette situation.
- 1962 ○ On compte 58 écoles privées de langue française en province : en 1966, il n'en restera plus que 6.
- 1963 ○ L'Honorable John Robarts, premier ministre de l'Ontario, annonce un nouveau plan de subventions pour le financement des écoles, connu sous le nom de « Ontario Foundation Tax Plan ». Toutes les matières peuvent s'enseigner en français dans les 9^e et 10^e, à la discrétion de la direction de l'école.
- 1965 ○ Les écoles secondaires publiques peuvent offrir l'histoire et la géographie de 11^e et de 12^e en français, si le conseil scolaire l'autorise.

- 1967** ○ Le premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, dénonce le fait que trop de jeunes franco-ontariens abandonnent leurs études avant de terminer leur éducation secondaire et demande au ministère de l'Éducation de faire une enquête sur la situation des Franco-Ontariens face à leur système scolaire.
- 1968** ○ **Parution du rapport Bériault** : La loi 121 prévoit la création d'écoles ou de classes dans des écoles primaires publiques pour assurer l'enseignement en français aux élèves francophones. La demande doit être faite par dix contribuables francophones d'un conseil d'éducation ou conseil des écoles séparées. La loi 122 permet de subventionner des écoles secondaires publiques de langue française. Ce financement n'est pas accessible aux écoles secondaires séparées catholiques. Création de comités consultatifs de langue française auprès des conseils de l'éducation (écoles publiques).
- 1969** ○ La fusion de plusieurs conseils scolaires catholiques et le droit d'élire des conseillers scolaires.
- 1971** ○ Après Sturgeon Falls, d'autres crises scolaires suivent. La Commission ministérielle Symons est créée pour étudier la question.
- 1972** ○ Le 17 février, la Commission Symons recommande l'établissement d'une « Commission des droits linguistiques en éducation ». Cette commission doit jouer un rôle de médiation, mais on ne lui accorde aucun pouvoir décisionnel. Les crises scolaires se continuent.
- 1976** ○ La recommandation no 8. du Rapport Mayo (Ottawa) voulait qu'un conseil scolaire homogène français soit établi, pour la Région toute entière, et qu'il englobe tous les enfants de la maternelle à la fin du secondaire et que ce conseil soit d'abord confessionnel (catholique). Plus tard, selon les vœux du conseil, un secteur non confessionnel ou public peut être créé.

- 1980** ○ Les communautés religieuses ne représentaient déjà plus le visage des écoles catholiques de la province. Le rôle de meneur était dorénavant assumé par des laïcs qualifiés ayant reçu une formation professionnelle.
- 1982** ○ L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés assure aux parents dont la langue maternelle est celle de la minorité une protection constitutionnelle en ce qui concerne les niveaux scolaires élémentaire et secondaire :
- Le droit à des classes et des écoles où l'instruction est donnée dans la langue de la minorité;
 - Le droit de gérer ces établissements.
- 1983** ○ Le Renvoi ontarien sur l'éducation à la Cour d'appel de l'Ontario apporte l'annulation des dispositions de la Loi sur l'éducation qui confère aux conseils scolaires un pouvoir discrétionnaire quant à la fixation du nombre d'enfants requis pour la prestation d'un enseignement en langue française.
- 1984** ○ Le premier ministre William Davis annonce le financement des écoles secondaires catholiques, ce qui signifie le parachèvement du système des écoles catholiques. Il y a une réaction positive de la part de la communauté catholique vu l'obtention imminente de droits égaux à un financement équitable. Cependant, ceci ne peut devenir réalité que si les dépenses scolaires au-dessus des plafonds sont allégées par l'évaluation et non par des subventions du gouvernement. La loi 119 déclare que chaque élève francophone a le droit d'être éduqué dans sa langue.
- La Cause Marchand oblige les conseils scolaires à appliquer la loi 122 et construire des édifices scolaires pour les francophones.

À la suite de l'obtention d'un plein financement en raison du parachèvement, les conseils scolaires catholiques devaient tenir compte de nouvelles perspectives et orientations. Cette situation a incité la communauté scolaire catholique à réfléchir plus en profondeur sur notre identité catholique commune et sur notre responsabilité croissante à l'égard du public en ce qui concerne les programmes d'études offerts dans nos écoles. Les changements touchant la société, comme la mondialisation et l'impact de la technologie, commençaient également à redéfinir l'expérience d'apprentissage de nos élèves. Par ailleurs, la vision du Concile Vatican II (1962-1965) demandait toujours de l'Église qu'elle trouve de nouvelles façons de témoigner de la Bonne Nouvelle et de notre foi dans un monde de plus en plus fragmenté et sécularisé¹.

¹ *La sécularité c'est lorsque le religieux tend à être exclu de la sphère publique. La religion est ainsi devenue un phénomène en marge de la vie publique, un phénomène privé.*

1985

Le gouvernement ontarien soumet à la Cour d'appel de la province son projet de loi 30 afin d'en vérifier la constitutionnalité. Il est jugé constitutionnel.

1986

La Loi 30 est adoptée le 23 juin 1986 par l'Assemblée législative de l'Ontario. L'accès exclusif des écoles publiques aux revenus des impôts corporatifs commerciaux et industriels perpétue une injustice flagrante vis-à-vis du système catholique, et empêche la réalisation complète du parachèvement tel que permis par le gouvernement Davis.

La Loi 75 promulguée le 1^{er} octobre 1986 donne le droit aux électeurs d'élire des conseillers scolaires francophones catholiques et assure, par le fait même, la gestion de l'éducation franco-ontarienne par les francophones. De plus, cette loi assurait dès le 1^{er} décembre 1988, la création du premier conseil scolaire de langue française pour les électeurs au système public de la communauté urbaine de Toronto, CEF CUT. Elle assurait aussi l'entrée en fonction en janvier 1989 du Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton avec deux sections, l'une catholique et l'autre publique.

Dans la décision de l'affaire Marchand, le Juge Sirois décrétait que la qualité de l'éducation de la minorité devait être égale à la qualité de l'éducation de la majorité. La Loi 8 sur les services en français reçoit l'approbation unanime de l'Assemblée législative de l'Ontario le 18 novembre 1986. La loi a pour effet d'affermir les politiques existantes dans un cadre législatif et de garantir le droit d'une personne à recevoir en français, dans certaines régions, des services du gouvernement provincial.

Le Projet de loi 17 propose que les Franco-Ontariens obtiennent le droit d'être représentés au sein de chaque conseil scolaire **par une section de langue française qui a compétence exclusive** relativement aux modules scolaires de langue française.

La loi de 1986 modifiant la Loi sur l'éducation (l'ancien projet de loi 30) vise la mise en œuvre d'une politique de *financement complet des écoles séparées catholiques au niveau secondaire*.

1988

La Loi 125 adoptée le 1^{er} juin 1988 vient léser les droits des électeurs catholiques francophones. Le résultat du recensement terminé avant l'adoption de la loi a diminué le nombre de conseillers scolaires francophones dans plusieurs conseils et renversé la majorité francophone dans six conseils scolaires catholiques. Les francophones contestent devant les tribunaux la constitutionnalité du recensement et de la nouvelle représentation qui est basée sur les ayants droit. Le remède proposé la veille des élections scolaires de 1988 est une ordonnance accordant un vote à double majorité aux élus dans six conseils.

Le Projet de loi 125 (1988) modifiant la Loi sur l'éducation propose que le nombre de commissaires francophones soit proportionnel au nombre des électeurs qui détiennent des droits relativement à l'enseignement dans la langue de la minorité.

Le Conseil des écoles françaises de la communauté urbaine de Toronto est créé le 1^{er} décembre 1988 de par les modifications apportées à la Loi sur la municipalité de la communauté urbaine de Toronto par le Projet de loi 75.

La loi de 1988 sur le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton crée un Conseil scolaire de langue française dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (Section catholique et publique).

1989

La Loi 64, en vigueur le 1^{er} janvier 1990, permet aux conseils catholiques l'accès partiel aux taxes commerciales et industrielles.

Au milieu de cette réalité changeante, les évêques catholiques de l'Ontario invitaient tous nos partenaires en éducation à prendre en considération ce moment riche en promesses. Cela nous a donné l'occasion dont nous avons besoin pour réfléchir sur ces questions et nous a permis de comprendre le présent et d'envisager le futur. Moins de deux décennies plus tard, l'avènement d'Internet et l'éclosion de l'ère de l'information redéfinissent les sociétés et les relations dans le monde entier. Nous devons une fois de plus trouver le courage nécessaire pour considérer cette période comme un moment de promesses nous permettant de renouveler l'énoncé de mission de l'éducation catholique.

1990

Le 14 novembre, le nouveau gouvernement (NPD) annonce la création du Groupe consultatif sur la Gestion de l'éducation en langue française du MEO. Le comité Cousineau dépose son rapport le 3 septembre 1991.

Le jugement unanime de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mahé confirme que l'Article 23 de la Charte confère aux francophones hors Québec le droit à la gestion et au contrôle de leur éducation, et ce, dans un milieu qui favorise l'épanouissement de la culture de la minorité linguistique et assure sa préservation et un financement par les fonds publics.

Il est clair que le modèle établi par la Loi 75 n'est qu'un minimum et, à l'autre bout de l'échelle, il y a les conseils de langue française. C'est à la lueur de la décision Mahé que l'AFOCEC favorise comme idéal un conseil catholique de langue française avec le financement complet, en laissant aux différentes régions de définir le modèle approprié.

La Loi 12 promulguée le 20 décembre 1990 redonne aux francophones une représentation basée sur la clientèle scolaire. Elle remet au Lieutenant-Gouverneur en Conseil la responsabilité de faire les règlements pour l'établissement de conseils scolaires de langue française jusqu'au 1^{er} janvier 1994, ce qui veut dire que les catholiques francophones n'ont pas leurs pleins droits enchâssés dans une loi. Suite à l'affaire Mahé, l'Article 23 de la charte reconnaît la variété de formes de gestion et de contrôle des institutions scolaires de la minorité de langue officielle suivant le nombre d'élèves.

1991

Rapport du groupe consultatif sur la gestion de l'éducation en langue française.

Le 3 juillet une entente est signée avec le CESC de Prescott-Russell en vue de la mise sur pied de deux conseils catholiques distincts dès janvier 1992 : le conseil scolaire catholique de langue française compte 10500 étudiants et le conseil catholique de langue anglaise en compte 500.

1992

Accord sur la création du Conseil des écoles séparées de langue française de Prescott-Russell.

1993

Reconnaissance par le Règlement 297 que l'éducation de la foi est une matière enseignable. Reconnaissance d'une didactique dans ce domaine.

1994

Le Rapport de la Commission royale sur l'éducation recommande la dissolution du Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton et création du Conseil des écoles publiques d'Ottawa-Carleton et du Conseil des écoles catholiques de langue française de la région d'Ottawa-Carleton.

- 1995 ○ Groupe d'étude sur la réduction du nombre de Conseils scolaires en Ontario (Rapport Sweeney).
- 1997 ○ Les francophones obtiennent la gestion de leurs propres conseils scolaires catholiques et publics et reçoivent un financement équitable.
- 1998 ○ La création des conseils scolaires de district (8 conseils scolaires catholiques de langue française et 4 conseils scolaires publics de langue française).
- 2001 ○ Le premier Symposium sur l'école catholique de langue française en Ontario a lieu à Ottawa. Le but principal du Symposium est de déterminer la mission de l'école catholique au cœur de la francophonie ontarienne. Les Actes du Symposium sont publiés.
- 2005 ○ Le document « La mission de l'école catholique de langue française » est publié à l'intention de toutes les intervenantes et tous les intervenants des écoles catholiques de langue française en Ontario.

Le document « Mission – L'école catholique de langue française en Ontario » fut lancé officiellement comme texte de référence pour nos écoles catholiques. Celui-ci indiquait quatre champs de responsabilité distincts que celles-ci doivent assumer pour bien remplir leur mission au sein de la société :

- L'enseignement des diverses disciplines scolaires;
- Le climat relationnel de l'école;
- L'enseignement religieux;
- L'animation pastorale.

- 2011 ○ Le deuxième Symposium sur l'école catholique de langue française en Ontario a lieu à Toronto. Le but principal du Symposium est d'apporter des recommandations pour orienter l'éducation catholique de langue française pour les années à venir. Un deuxième symposium provincial s'est tenu sous le thème : « Enfants de Dieu, citoyens du monde, toute une différence. » Ce symposium avait comme objectif de préciser et de mettre en valeur la contribution de l'école catholique de langue française à la société ontarienne. En sont ressorties une dizaine de recommandations en lien avec la mission et les quatre champs de responsabilité. Ces recommandations ont été retenues dans le but d'aider les conseils scolaires à faire mieux connaître le caractère spécifique de l'école catholique de langue française dans le discours public de sorte que sa contribution à la société ontarienne soit davantage comprise et valorisée. Les Actes ont été publiés en 2012.
- 2014 ○ Le 7 mai 2014, le Cadre de référence de l'élève catholique est lancé à Toronto dans le cadre du tout premier Symposium de l'élève catholique « Vous serez mes témoins ». Cet outil orientera dorénavant l'éducation catholique de langue française en Ontario.
- 2016 ○ Les 19 et 20 avril à Sudbury a eu lieu le premier **Congrès sur l'éducation catholique de langue française en Ontario**. Ce grand événement rassembleur sous le thème « Mène-moi à ma mission » a permis de célébrer l'éducation catholique de langue française et de souligner sa contribution à la province de l'Ontario. Il s'agissait d'une belle occasion de ressourcement, de réseautage, de formation et de dialogue.
- 2017 ○ Le 14 et 15 novembre à Toronto a lieu le troisième Symposium provincial qui réunit la communauté scolaire catholique de l'Ontario, francophone et anglophone. Lors de ce Symposium sous le thème « Renouveler la promesse », la communauté catholique francophone a lancé le Cadre de référence de l'éducation catholique de langue française qui comprend le profil de l'élève, le profil de l'enseignant et le profil de l'école catholique de langue française.

MISSION DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

L'énoncé de mission de l'école catholique de langue française a vu le jour en 2005 dans le document intitulé « Mission 2005 : L'école catholique de langue française en Ontario ». Il résume très bien la mission de l'école catholique à laquelle sont sensibles toutes les personnes qui interviennent auprès des élèves de nos écoles.

Voici l'énoncé de mission suivi d'une brève explication des éléments essentiels qui la compose :

« Animée par l'Esprit de Jésus, enracinée dans la communauté chrétienne et enrichie par sa culture francophone, l'école catholique de langue française centrée sur l'élève est communauté de vie évangélique, milieu d'apprentissage libérant et agent de transformation sociale en faveur du Royaume de Dieu... toute une différence pour notre monde! »

Mission – L'école catholique de langue française en Ontario, 2005

COMMUNAUTÉ DE VIE ÉVANGÉLIQUE

L'école catholique de langue française est d'abord et avant tout une communauté de vie. C'est là sa plus grande richesse. Quiconque s'y retrouve découvrira rapidement la première conviction profonde qui l'anime : avoir foi dans le Dieu de Jésus Christ, c'est avoir la foi en la personne. L'école catholique vise la croissance de la personne dans toutes ses dimensions; cet environnement aide chacune et chacun à découvrir et à définir son identité personnelle et culturelle enracinée dans son identité de fille et de fils de Dieu.

MILIEU D'APPRENTISSAGE LIBÉRANT

L'école catholique de langue française, comme toute école, est un milieu d'apprentissage. Cependant, les valeurs évangéliques que l'on transmet sous-tendent la rigueur intellectuelle, l'effort, la discipline personnelle, la pensée critique, la créativité, le travail coopératif, le discernement, le goût de la recherche et de la formation continue. L'école catholique favorise un milieu éducatif animé par l'enseignement et la personne de Jésus, et elle développe, dans une perspective de foi, les connaissances, les habiletés et les attitudes associées aux diverses disciplines scolaires.

AGENT DE TRANSFORMATION SOCIALE

L'école catholique de langue française, tout comme la communauté chrétienne dans laquelle est insérée, veut transformer la société selon les valeurs évangéliques. Soutenue par la foi et la culture de ses devanciers, elle offre la perspective d'un monde meilleur et d'une communauté de vie dans laquelle chacune ou chacun peut s'épanouir, se réjouir et grandir dans son cheminement de foi, son épanouissement et son bonheur.

*L'école catholique de langue française avec Jésus,
toute une différence pour notre monde!*

Énoncé abrégé de mission



PROFIL DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

PROFIL DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

Le profil de l'école catholique est basé sur les fondements de recherches, de documents des évêques et du Ministère d'Éducation de l'Ontario.

L'école catholique permet de développer la foi; c'est un milieu qui favorise l'apprentissage et l'expérience religieuse catholique. C'est un milieu de vie où on y cultive le respect, l'accueil, le pardon et le service à la lumière de la foi, de l'espérance et de la charité chrétienne. Ces attitudes teintent l'ensemble des relations humaines.

Les élèves, le personnel enseignant, les membres de l'administration, le personnel de soutien, les parents et les responsables des communautés chrétiennes font partie de cette école francophone catholique. Une telle communauté de vie permet aux personnes de se sentir reconnues, respectées et accueillies. Elle offre un enseignement-apprentissage du 21^e siècle pertinent, novateur et vise l'excellence ainsi que le bien-être de chacun et de chacune.

Les éducateurs catholiques et leurs partenaires doivent continuer à adopter les responsabilités et s'assurer que nos écoles catholiques sont des *milieux qui font une différence*, reflétant une vision enracinée dans notre foi partagée et notre tradition catholique.

L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE EST :

- a. Un milieu d'apprentissage imprégné de la foi catholique qui favorise la réussite de l'élève et le développement de tout son être;**
- b. Une communauté scolaire vivante et dynamique inspirée par l'Évangile de Jésus où chaque personne est aimée, valorisée et insérée dans la communauté de l'Église;**
- c. Un partenaire inspiré des valeurs évangéliques qui s'engage généreusement dans la communauté et dans le monde.**

1

Un milieu d'apprentissage imprégné de la foi catholique qui favorise la réussite de l'élève et son développement de tout son être.



QUI OFFRE

Un programme éducatif qui permet à l'élève de développer des compétences, des habiletés et des connaissances sur les plans physique, intellectuel, émotionnel, social, culturel et spirituel.

- a. L'utilisation de stratégies pédagogiques cohérentes et pratiques favorisant la réussite de chacun et de chacune (différenciation pédagogique) conformément à la mission de l'école catholique de langue française;
- b. La découverte et l'utilisation des dons, des talents, des forces et des intérêts de chacun;
- c. L'enseignement de diverses matières scolaires académiques;
- d. La promotion d'habitudes de vie saine et équilibrée axées sur les bienfaits de la vie active, sur le respect du corps et de son développement;
- e. La disponibilité et l'accès à des centres de ressources, des services d'appui, une programmation spécialisée, afin d'appuyer le développement du plein potentiel de chacun;
- f. Le développement d'habiletés :
 - de vie et de travail,
 - d'apprentissage et d'innovation (p.ex., innovation et créativité, communication et collaboration, pensée critique et résolution de problèmes),
 - de l'information, des médias et de la technologie (p. ex. créer, évaluer et utiliser);
- g. Le développement du caractère et de l'identité culturelle, linguistique et spirituelle dans l'ensemble des matières.



QUI TRANSMET

La vision catholique de l'existence humaine dans l'enseignement de l'Église et des fondements bibliques de manière à favoriser un discernement moral authentique, la vie spirituelle et sacramentelle des membres de la communauté scolaire.

- a. Les cours d'Enseignement religieux catholique qui présentent la foi et la vie chrétienne dans son ensemble, sa beauté et sa cohérence;
- b. La préparation aux sacrements de l'Église en lien avec les diocèses et les paroisses afin de permettre aux élèves de mieux comprendre et célébrer la vie de foi en communauté;
- c. L'animation pastorale qui propose des activités aux membres de la communauté scolaire de vivre concrètement les valeurs évangéliques;
- d. L'exploration, la compréhension et l'appréciation :
 - des questions fondamentales relatives au sens de l'existence humaine avec l'éclairage de la foi,
 - des grandes questions de l'heure : justice sociale, comportements moraux, la recherche du bonheur, le sens à la vie, etc., à la lumière de l'Évangile,
 - des autres confessions chrétiennes et religions,
 - des témoins de foi à travers les âges et jusqu'à aujourd'hui qui ont agi et contribué à la justice et à la paix dans notre monde;
- e. Le développement d'une pensée critique respectueuse de la dignité humaine véritable;
- f. L'enseignement du discernement moral chrétien qui favorise la résolution de problèmes éthiques et qui vise le bien commun;
- g. L'encouragement du dialogue entre la foi et la raison et afin de découvrir leurs caractères propres et leur harmonie mutuelle.

2

Une communauté scolaire vivante et dynamique inspirée par l'Évangile de Jésus où chaque personne est aimée, respectée, valorisée et insérée dans la communauté de l'Église.



QUI VIT

Des relations bienveillantes et un climat scolaire positif inspirés par Jésus.

- a. Un milieu d'apprentissage accueillant, engageant, sain et sécuritaire;
- b. Un climat relationnel de l'école axé sur l'équité et l'inclusion;
- c. Des communications respectueuses basées sur une écoute active et empreintes de sollicitude, de compassion et d'empathie;
- d. Un encadrement rigoureux quant à la sécurité, la santé et le bien-être de chacun et de chacune;
- e. Le respect et l'ouverture envers la diversité des membres de la communauté scolaire;
- f. La valorisation des relations fondées sur l'interdépendance qui unit chacun et chacune;
- g. La vitalité et la variété d'expression des valeurs évangéliques telles que l'accueil, le respect, la justice, le pardon, la charité, le partage, l'amour, la paix, la miséricorde, la patience, le service et l'empathie;
- h. La culture d'espérance, de joie, de charité et de confiance en soi.



QUI RASSEMBLE

Des élèves et des membres du personnel qui contribuent, qui collaborent entre eux et qui se soucient de leur bien-être personnel et de celui des autres.

- a. La reconnaissance et l'appréciation des talents uniques à chacun et chacune;
- b. Le développement du sentiment d'appartenance de chacun et de chacune aux communautés de l'école, de l'Église, et de la société civile;
- c. L'engagement personnel et spontané au service des autres;
- d. La responsabilisation personnelle d'être source de bonheur pour soi et pour autrui;
- e. Le sens à la vie fondée sur les enseignements de l'Évangile et de l'Église.



QUI PROPOSE

Des rassemblements et des activités où les élèves et les membres du personnel soulignent, célèbrent et vivent des temps forts culturels et liturgiques.

- a. La mise en évidence des symboles rassembleurs et des référents de la foi catholique et de la francophonie;
- b. Les expériences et les modèles culturels et religieux accessibles à chaque élève;
- c. Le développement des compétences liées à l'organisation, la planification, la mise en œuvre et les suivis des rassemblements et des interventions auprès des communautés de l'école, de l'Église, et de la société civile;
- d. L'observation et l'animation des temps liturgiques et culturels : l'Avent et Noël, le Carême et Pâques, la Journée du drapeau franco-ontarien, la Semaine de la francophonie, la Semaine de l'éducation catholique, etc.;
- e. Les occasions de prières communes, de célébrations eucharistiques et de la Parole qui permettent aux élèves et aux membres du personnel d'entrer en communion avec Dieu;
- f. La favorisation des interventions qui appuient le développement de la foi et de l'identité culturelle en particulier avec la collaboration des paroisses et des organismes catholiques ainsi que des associations francophones.

3

*Un partenaire inspiré
des valeurs évangéliques
qui s'engage
généreusement dans
la communauté élargie.*



QUI RALLIE

Des élèves et des membres du personnel engagés qui sont au service des autres.

- a. Une conviction partagée que l'école catholique de langue française fait toute une différence dans notre monde;
- b. Une sensibilisation aux défis et aux épreuves qu'affrontent les familles et autres membres de la communauté élargie;
- c. Un discernement informé par la foi, qui permet d'agir en tant qu'agent de transformation dans notre monde;
- d. Une conviction que chaque geste en faveur de la dignité véritable de la personne est l'expression de la foi en action;
- e. Une application du processus de discernement moral qui fait appel à la pensée critique, à la recherche et à l'intervention au service des plus démunis;
- f. Un engagement envers les droits et les devoirs associés à la vie communautaire harmonieuse et juste;
- g. Une vitalité de la foi communautaire qui s'exprime par la solidarité, la compassion, la charité et la justice;
- h. Une collaboration et un partenariat avec les paroisses catholiques au service des autres;
- i. Une mise en œuvre de l'enseignement social de l'Église fondé sur le bien-commun et la solidarité.



QUI ANIME

Des élèves et des membres du personnel qui s'acquittent de leur responsabilité sur le plan écologique en tant que chrétiens et chrétiennes.

- a. Une conviction partagée que toute la création est un don de Dieu qui est digne de sauvegarde et de protection;
- b. Le respect de la Création et la promotion des initiatives de développement durable;
- c. La sensibilisation aux devoirs fondamentaux des chrétiens et des chrétiennes en ce qui concerne la vie de chaque être selon son espèce;
- d. Une appréciation de l'interdépendance entre humains, et entre humains et nature;
- e. La quête du sens à la vie qui est en harmonie avec l'environnement;
- f. Une conviction partagée que nous sommes membres d'un écosystème où chaque élément est lié à l'autre;
- g. Un discernement moral qui invite à la réflexion, au débat, à la recherche, à la résolution de problèmes, et à l'intervention en faveur de la Création;
- h. Une collaboration avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux afin de faire toute une différence pour ce monde.

PROFIL DE SORTIE DE L'ÉLÈVE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

Le profil de sortie de l'élève catholique de langue française oriente le parcours d'apprentissage des élèves non seulement en termes de connaissances et de compétences, mais aussi en termes de valeurs, d'attitudes et d'actions soutenues par la raison et la foi. Le lien déterminant entre l'apprentissage et la croyance, entre la connaissance et la foi, est le principe fondamental à la base du mandat des écoles catholiques de langue française.

Ainsi, le programme d'études catholique et le matériel pédagogique, à toutes les années d'études, permettent de répondre aux attentes et espoirs pour l'ensemble des élèves de nos écoles. Le personnel enseignant se base sur ces attentes et espoirs pour prendre des décisions en matière de vie pastorale, de bien-être, de planification de programme, de stratégie d'enseignement et d'évaluation. Enfin, pour les parents et les paroissiens, le profil est un outil permettant d'accompagner leur enfant dans son cheminement catholique, et cela, en tant que premiers éducateurs de la foi. Par conséquent, il est primordial que tous les membres de la communauté catholique assument une responsabilité partagée dans l'éducation complète de nos jeunes.

La croissance vers la pleine maturité chrétienne est le parcours de toute une vie, et nous reconnaissons, par conséquent, que le travail vers la réalisation de ces attentes se poursuit au-delà de la remise des diplômes à l'école secondaire catholique de langue française ou de tout cheminement pour devenir adulte dans la foi. Parce que le développement de la foi est également un processus personnel, un certain nombre des énoncés du Profil dépassent les simples mesures quantitatives et les évaluations professionnelles. La communauté catholique a adopté, dans leur essence, ces énoncés comme étant nos attentes et espoirs comme baptisé catholique.

PROFIL DE SORTIE DE L'ÉLÈVE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE : *Attentes et espoirs*



ATTENTES ET ESPOIRS

L'ÉLÈVE DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE EST :

1. **Un croyant qui vit chaque jour sa foi dans la communauté catholique**, en reconnaissant la présence et l'action de Dieu à travers sa Parole, les sacrements, la prière et un comportement éthique inspirés de l'Évangile;
2. **Un penseur réfléchi et créatif** qui, dans une approche holistique et à la lumière d'une conscience éclairée par la valeur chrétienne, cherche des solutions et prend des décisions en vue du bien commun;
3. **Un communicateur efficace** qui écoute avec attention, s'exprime clairement, avec intégrité et sensibilité, et qui répond en s'inspirant des valeurs évangéliques;
4. **Un apprenant à vie** qui exerce son autonomie en découvrant et en développant les dons que Dieu lui a confiés;
5. **Un collaborateur empathique** qui sait découvrir sens, dignité et vocation dans un travail qui favorise le bien commun;
6. **Un membre soucieux du bien-être de sa famille** qui s'engage dans la vie scolaire, familiale, paroissiale et communautaire;
7. **Un citoyen responsable** qui, inspiré par l'enseignement social de l'Église, promeut le pardon, le partage, la paix, la justice et le respect de la vie humaine;
8. **Un francophone fier et engagé** qui contribue à l'épanouissement de la langue française et de la culture catholique francophone.

Au cœur d'un monde qui présente mille et un bonheurs, l'école catholique propose, comme témoin, modèle et source du vrai bonheur, la personne de Jésus.



1

UN CROYANT qui vit chaque jour sa foi dans la communauté chrétienne, en reconnaissant la présence et l'action de Dieu à travers sa Parole, les sacrements, la prière et un comportement éthique inspirés de l'Évangile.

LA FINISSANTE OU LE FINISSANT :

- a. Démonstre une compréhension de base de la révélation telle que manifestée par Jésus-Christ;
- b. Approfondit sa connaissance de la Parole de Dieu à la lumière de l'enseignement de l'Église;
- c. Cherche à entrer en communion avec Dieu, avec les autres et avec la création tout entière par la prière et les célébrations liturgiques;
- d. Participe activement à la vie sacramentelle de l'Église;
- e. Donne un sens à sa vie à la lumière de la vie chrétienne;
- f. Reconnaît que la vie est un don gratuit et qu'il est appelé à la protéger et à la chérir depuis sa conception jusqu'à la fin naturelle;
- g. Développe des attitudes et des valeurs fondées sur l'enseignement social de l'Église et s'emploie à promouvoir le bien commun, la responsabilité sociale, la solidarité humaine;
- h. Comprend que le sens de la vie et l'appel au service de fraternel viennent de Dieu et s'efforce de discerner et de vivre cet appel à travers son pèlerinage sur la terre;
- i. Reconnaît que l'être humain a des limites et des faiblesses et que le pardon en Jésus-Christ est au cœur du mystère chrétien;
- j. Respecte les autres confessions chrétiennes, les grandes religions du monde et le cheminement personnel et spirituel de toute personne de bonne volonté.



Les valeurs évangéliques que l'on transmet sous-tendent la rigueur intellectuelle, l'effort, la discipline personnelle, la pensée critique, la créativité, le travail coopératif, le discernement, de même que le goût de la recherche et de la formation continue.



2

UN PENSEUR réfléchi et créatif qui, dans une approche holistique et à la lumière d'une conscience éclairée par les valeurs chrétiennes, cherche des solutions et prend des décisions en vue du bien commun.

LA FINISSANTE OU LE FINISSANT :

- a. Reconnaît que l'amour dans le monde est plus fort que la haine, et que l'espérance est une vertu essentielle pour faire face à tous les défis;
- b. Évalue des idées nouvelles à la lumière du bien commun;
- c. Réfléchit de manière créatrice pour évaluer des situations et résoudre des problèmes;
- d. Prend des décisions à la lumière des valeurs évangéliques en se fondant sur une conscience morale bien formée;
- e. Adopte une approche englobante de la vie en intégrant des connaissances de divers champs de compétence et d'expérience;
- f. Adopte une approche englobante de la vie en intégrant des connaissances de divers champs de compétence et d'expérience;
- g. Examine, évalue et applique sa connaissance de domaines interdépendants (physique, politique, éthique, socio-économique et écologique) dans le but de développer une société juste et compatissante.



L'école catholique questionne et interpelle son milieu, elle l'incite à aller de l'avant et à découvrir des voies nouvelles.



3

UN COMMUNICATEUR efficace qui écoute avec attention, s'exprime clairement, avec intégrité et sensibilité, et qui répond en s'inspirant des valeurs évangéliques.

LA FINISSANTE OU LE FINISSANT :

- Fait preuve d'une écoute active et critique, et ce, afin de comprendre et d'apprendre, à la lumière des valeurs évangéliques;
- Lit, comprend et utilise efficacement l'information écrite et virtuelle à sa portée;
- Présente de l'information et des idées avec clarté, honnêteté et en tenant compte du bien commun;
- Communique, oralement et par écrit, dans les deux langues officielles du Canada;
- Intègre la tradition de la foi catholique dans son analyse critique des arts, des médias, de la technologie et des systèmes informatiques qui rehaussent notre qualité de vie.



*L'école catholique
vise la croissance
de la personne dans
toutes ses dimensions.*



4

UN APPRENANT À VIE qui exerce son autonomie
en découvrant et en développant les dons que Dieu lui a confiés.

LA FINISSANTE OU LE FINISSANT :

- a. Fait preuve de confiance en soi tout en respectant les autres;
- b. Fait preuve de flexibilité et d'adaptabilité devant un monde en perpétuelle évolution;
- c. Démonstre un leadership chrétien et fait preuve d'initiative;
- d. Accueille le changement, le gère et l'influence de manière constructive dans une démarche de discernement moral;
- e. Établit des buts et des priorités appropriés à l'école, au travail et dans sa vie personnelle;
- f. Utilise efficacement ses habiletés de communication, de prise de décision, de résolution de problème, de gestion du temps et de ressources;
- g. Examine ses valeurs personnelles, ses habiletés et ses aspirations et y réfléchit afin de faire des choix éclairés dans sa vie;
- h. Mène, par respect pour son corps, une vie saine et équilibrée.



L'école catholique y cultive le respect, l'accueil, le pardon et le service à la lumière de la foi, de l'espérance et de la charité chrétienne.



5

UN COLLABORATEUR empathique qui sait découvrir sens, dignité et vocation dans un travail qui favorise le bien commun.

LA FINISSANTE OU LE FINISSANT :

- a. Collabore efficacement au sein d'équipes de travail;
- b. Développe une pensée critique sur le sens et le but du travail;
- c. Contribue de façon significative à la société;
- d. Est conscient de ses droits et devoirs, de ses responsabilités et contributions, ainsi que de ceux d'autrui;
- e. Fait preuve de leadership chrétien dans la réalisation d'objectifs collectifs et individuels;
- f. Fait preuve d'excellence, de créativité et d'intégrité dans son propre travail et reconnaît, apprécie et respecte le travail de l'autre;
- g. Met en œuvre les compétences d'emploi, l'autonomie et l'esprit d'entrepreneuriat propres à la vocation chrétienne.



Dans ces différents milieux, famille, école et communauté chrétienne, qui veulent être porteurs d'espérance, chaque être humain se découvre voulu et aimé de Dieu.



6

UN MEMBRE SOUCIEUX du bien-être de sa famille
qui s'engage dans la vie scolaire, familiale, paroissiale et communautaire.

LA FINISSANTE OU LE FINISSANT :

- a. Cultive des rapports harmonieux, compatissants et respectueux;
- b. Reconnaît que l'intimité humaine et la sexualité sont des dons de Dieu qui doivent être vécus selon l'intention du Créateur;
- c. Valorise l'importance du rôle de la famille dans la société et dans l'Église;
- d. Valorise et cultive les occasions de prière en famille;
- e. Est au service de sa famille, de son école et de sa communauté.



Tous les membres du personnel développent une conscientisation des droits et des responsabilités de l'être humain en tant que membres d'une société et en tant que coresponsables de la création.



7

UN CITOYEN responsable qui, inspiré par l'enseignement social de l'Église, promeut le pardon, le partage, la paix, la justice et le respect de la vie humaine.

LA FINISSANTE OU LE FINISSANT :

- a. Agit moralement selon l'enseignement de l'Église en matière d'éthique sociale;
- b. Assume la responsabilité de ses propres actions;
- c. Sait pardonner et demander pardon;
- d. Reconnaît et promeut le caractère sacré de la vie;
- e. Encourage l'égalité, la démocratie et la solidarité, qui mènent à une société où règnent la justice, la joie et la paix;
- f. Respecte la diversité et l'interdépendance des peuples et cultures du monde;
- g. Reconnaît et respecte l'histoire, le patrimoine culturel et le pluralisme de la société d'aujourd'hui;
- h. Reconnaît et exerce ses droits et responsabilités en tant que citoyen canadien;
- i. Respecte l'environnement et agit comme Co créateur dans l'utilisation des ressources de la terre, conscient de leur destination universelle;
- j. Contribue au bien commun.



L'élève qui aime sa langue et qui se sent fier de son identité résistera plus facilement à l'assimilation et voudra que sa culture rayonne autour de lui. On protège ce que l'on aime.

Cormier, Marianne, 2005.
La pédagogie en milieu minoritaire francophone : une recension des écrits.



8

UN FRANCOPHONE fier et engagé qui contribue à l'épanouissement de la langue française et de la culture catholique francophone.

LA FINISSANTE OU LE FINISSANT :

- Se sert de la langue française pour exprimer avec fierté sa pensée, ses sentiments, ses droits et ses convictions chrétiennes;
- S'approprie la culture francophone par une prise de conscience des référents culturels;
- Prend position à l'égard de sa culture et exprime ses opinions tout en accueillant les différences culturelles;
- Manifeste de façon active sa fierté d'être catholique et francophone;
- Fait preuve d'ouverture et de curiosité envers la francophonie mondiale tout en valorisant la diversité et en respectant les identités particulières;
- Participe volontairement et contribue au développement et à la pérennité d'une culture collective francophone pluraliste.





PROFIL DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE :

Aspirations et engagements

PROFIL DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

Le rôle du personnel enseignant, au sein des écoles catholiques est déterminant dans la réalisation de la mission des écoles catholiques. La question qui se pose est : quels sont les comportements et quelles sont les actions qui permettent au personnel enseignant de mener l'élève à l'atteinte des attentes et à la réalisation des espoirs du profil de sortie de l'élève des écoles catholiques de langue française de l'Ontario ?

Cette réflexion a permis l'élaboration du Profil du personnel enseignant des écoles catholiques de langue française de l'Ontario : aspirations et engagements. Ses énoncés permettent de mieux cerner le rôle du personnel enseignant ainsi que les comportements et les actions associés à l'actualisation du profil de sortie de l'élève. Il servira à orienter les conseils scolaires dans la planification du perfectionnement professionnel, de l'accompagnement du personnel enseignant et de l'actualisation de la mission et du climat scolaire de nos écoles catholiques.

Il est à souhaiter que ce document soit source d'inspiration et de réflexion pour chaque membre du personnel afin de déterminer comment ses aspirations pourront susciter un engagement renouvelé envers l'actualisation des attentes et espoirs pour ses élèves.



ASPIRATIONS ET ENGAGEMENTS

L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE ASPIRE À ÊTRE :

1. **Un GUIDE empathique capable de reconnaître et de célébrer l'action de Dieu dans sa vie** afin d'aider l'élève à être un croyant qui vit chaque jour sa foi au cœur du monde;
2. **Un PROPHÈTE qui comprend les événements locaux, nationaux et internationaux à la lumière de l'Évangile** et incite l'élève à devenir un penseur réfléchi et créatif;
3. **Un ÉVANGÉLISTEUR capable de proposer le message chrétien de façon signifiante** de sorte que l'élève devienne un communicateur efficace;
4. **Un ACCOMPAGNATEUR qui amène l'élève à reconnaître les dons de Dieu en soi** et qui l'aide à développer son plein potentiel;
5. **Un FACILITATEUR qui propose à l'élève des situations authentiques de collaboration** qui permettent de développer l'empathie et des attitudes inspirées de l'Évangile;
6. **Un TÉMOIN conscient de sa mission au sein de l'Église** qui propose à l'élève des pistes d'engagement qui contribuent au partenariat entre la famille, la paroisse et l'école;
7. **Un MODÈLE qui inspire l'élève à agir selon l'enseignement social de l'Église** afin de devenir un citoyen responsable;
8. **Un LEADER catholique francophone, fier et engagé, qui témoigne de sa foi dans son environnement culturel** et qui accompagne l'élève dans sa construction identitaire.

*Quand il les a toutes
fait sortir, il marche
devant elles et les
brebis le suivent,
parce qu'elles
connaissent sa voix*

Jean 10, 4



1

UN GUIDE capable de reconnaître et de célébrer l'action de Dieu dans sa vie
afin d'aider l'élève à être un croyant qui vit chaque jour sa foi au cœur du monde.

GUIDE : celui qui conduit ou conseille.

- a. Démonstre une bonne connaissance, compréhension et intégration personnelle de la foi catholique;
- b. Invite l'élève à prendre conscience que la personne de Jésus est au cœur du mystère chrétien;
- c. Établit des liens entre la foi catholique et son enseignement;
- d. Partage ses connaissances et ses expériences de la Parole de Dieu;
- e. Aide l'élève à faire le lien entre les textes bibliques et son vécu;
- f. Offre à l'élève des occasions de prière et de célébrations liturgiques, afin de lui permettre d'entrer en relation avec Dieu, avec les autres, avec la Création tout entière;
- g. Appuie l'élève dans son apprentissage et son expérience de la vie sacramentelle;
- h. Fait la promotion du caractère sacré de la vie humaine depuis sa conception jusqu'à sa fin naturelle;
- i. Développe chez l'élève l'habileté à entrer en dialogue avec les autres confessions chrétiennes et les grandes religions du monde et à respecter le cheminement personnel et spirituel de toute personne de bonne volonté.



*Vous qui faites
maintenant partie
de son peuple, Dieu
Père, Fils et Esprit, vous
marque de l'huile
sainte pour que vous
demeuriez éternellement
les membres du Christ,
prêtre, prophète et roi*

Paroles prononcées lors du baptême



2

UN PROPHÈTE qui interprète les événements locaux, nationaux et internationaux à la lumière de l'Évangile et invite l'élève à devenir un penseur réfléchi et créatif.

PROPHÈTE : *Celui qui offre la lumière de l'évangile pour la transformation du monde et la lutte contre les injustices.*

- a. Aide l'élève à former sa conscience et à prendre ses décisions à la lumière des valeurs évangéliques;
- b. Développe chez l'élève l'analyse critique et la créativité dans son processus de prise de décision et de résolution de problèmes;
- c. Éclaire la conscience de l'élève pour qu'il recherche le bien commun, exerce un discernement éclairé, découvre les injustices et œuvre à soulager celles qui sont à sa portée;
- d. Amène l'élève à choisir l'amour et non la haine comme agent de transformation du monde et à mettre son espoir en Dieu pour affronter les défis;
- e. Présente la vie et la sexualité humaine comme don de Dieu dans la perspective chrétienne;
- f. Offre à l'élève un temps de prière pour éclairer ses choix;
- g. Crée un environnement où l'élève peut agir sur ses choix;
- h. Incite l'élève à porter un regard objectif sur les décisions prises et leurs conséquences;
- i. Propose à l'élève des tâches et des situations qui lui permettront d'examiner, d'évaluer et d'appliquer sa connaissance de domaines interdépendants dans le but de développer une société juste et compatissante.



*Allez donc auprès
des gens de toutes les
nations et faites d'eux
mes disciples.*

Matthieu 28, 19



3

UN ÉVANGÉLISTEUR capable de proposer le message chrétien de façon signifiante de sorte que l'élève devienne un communicateur efficace.

ÉVANGÉLISTEUR : *Celui qui apprécie le message évangélique, le proclame et en montre la pertinence.*

- a. Comprend, vit et propose le message de Jésus de manière signifiante et authentique;
- b. Amène l'élève à identifier et à exprimer les valeurs évangéliques;
- c. Incite l'élève à porter un regard chrétien sur les événements courants;
- d. Apprend à l'élève à questionner à la lumière de l'Évangile les différentes informations disponibles;
- e. Démonstre l'apport de la tradition catholique à la qualité de vie en différents secteurs de la société (les arts, les médias, les services hospitaliers, le système d'éducation, le souci des pauvres, des gens dans le besoin...);
- f. Aide l'élève à développer ses habiletés à communiquer ses idées et informations avec clarté et honnêteté, dans le souci du bien commun, en recourant aux différents outils accessibles.



*Et l'homme qui reçoit
un enfant comme
celui-ci par amour
pour moi, me reçoit
moi-même.*

Matthieu 18, 5



4

UN ACCOMPAGNATEUR qui amène l'élève à reconnaître les dons de Dieu en soi et qui l'aide à développer son plein potentiel.

ACCOMPAGNATEUR : *Celui qui est présent à l'autre et qui l'appuie dans son processus de croissance.*

- a. Aide l'élève à développer son estime de soi et à reconnaître qu'il est une personne unique, voulue et aimée de Dieu;
- b. Développe chez l'élève son leadership chrétien et son désir d'agir à la manière de Jésus en lui offrant des occasions d'initiatives en ce sens;
- c. Amène l'élève à discerner les changements constructifs et leur apport dans le dépassement de soi;
- d. Outille l'élève à se fixer des priorités et des buts appropriés à sa situation à l'école et à sa croissance personnelle;
- e. Offre à l'élève des occasions d'examiner ses valeurs personnelles, ses talents et ses aspirations afin de faire des choix éclairés dans sa vie;
- f. Propose à l'élève des comportements qui favorisent son bien-être intégral et lui permettent de mener une vie saine et équilibrée dans le respect de lui-même et des autres.



Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez accueilli chez vous.

Matthieu 25, 35



5

UN FACILITATEUR qui propose à l'élève des situations de collaboration qui permettent de développer des attitudes inspirées de l'Évangile.

FACILITATEUR : *Celui qui crée l'atmosphère qui convient à l'épanouissement de la personne.*

- a. Fournit à l'élève des occasions significatives d'apprentissage et de collaboration ;
- b. Développe chez l'élève le souci du travail bien fait et l'apprentissage de la pensée critique ;
- c. Encourage l'élève à contribuer de façon significative à la vie de sa communauté familiale, scolaire, sportive, paroissiale, dans le souci du bien-être de la société en général ;
- d. Promeut l'engagement et le leadership chrétien dans la réalisation de projets visant le bien commun véritable ;
- e. Incite l'élève à se surpasser en étant créatif et intègre dans son propre travail tout en appréciant les idées et le travail de l'autre.



*C'est vous qui êtes la
lumière du monde.*

Matthieu 5, 14



6

UN TÉMOIN conscient de sa mission au sein de l'Église.

TÉMOIN : *Celui par qui l'amour de Dieu se manifeste.*

- a. Est interpellé par la figure du Christ dont il s'inspire dans sa vie quotidienne;
- b. Manifeste une connaissance et une estime de la foi catholique et de son contenu;
- c. Partage sa foi personnelle avec ses élèves et ses collègues;
- d. Éveille chez l'élève le désir d'approfondir sa foi, de la vivre dans le service de sa famille, de son école, de la communauté civile et ecclésiale;
- e. Propose des moments de prière en famille, à l'école, en communauté;
- f. Promeut des rapports humains harmonieux, compatissants, respectueux, inspirés par l'Évangile;
- g. Valorise le rôle et l'importance de la famille dans la société et dans l'Église;
- h. Établit un climat d'accueil et de respect pour les diverses familles;
- i. Propose à l'élève des pistes d'engagement en partenariat famille-école-paroisse.



*Soyez pleins de bonté
comme votre Père est
plein de bonté.*

Luc 6, 36



7

UN MODÈLE qui inspire l'élève à agir selon
l'enseignement social de l'Église afin de devenir
un citoyen responsable.

MODÈLE : *Celui qui est source d'influence et d'inspiration.*

- a. Connaît les principes fondamentaux de l'enseignement social de l'Église et les repères moraux qui guident l'agir des chrétiens;
- b. Affirme et promeut le caractère sacré de la vie humaine;
- c. Éduque l'élève à contribuer au bien commun;
- d. Présente à l'élève une démarche de discernement moral;
- e. Permet à l'élève de porter un regard critique sur ses propres actions et d'en assumer la responsabilité;
- f. Encourage l'élève à s'engager, au nom de Jésus, dans la transformation d'un monde où règnent la justice, la paix et la joie;
- g. Présente le pardon comme une valeur fondamentale au cœur de toute relation saine et inclusive;
- h. Transmet l'importance d'exercer ses droits et responsabilités en tant que citoyen canadien responsable;
- i. Expose l'élève à la diversité et à l'interdépendance des peuples et des cultures du monde;
- j. Présente à l'élève l'histoire, le patrimoine culturel et le pluralisme de la société d'aujourd'hui afin de développer le respect à leur égard;
- k. Propose des gestes concrets envers le respect et la protection de l'environnement afin que l'élève agisse de manière responsable et solidaire dans l'utilisation des ressources de notre maison commune.



Et leur dit : « Celui qui reçoit cet enfant par amour pour moi, me reçoit moi-même ; et celui qui me reçoit, reçoit aussi celui qui m'a envoyé. »

Luc 9, 48



8

UN LEADER catholique francophone, fier et engagé, qui témoigne de sa foi, dans son environnement culturel et qui accompagne l'élève dans sa construction identitaire.

LEADER : *Celui qui est porteur de vision.*

- a. Établit un climat qui favorise chez l'élève l'utilisation de ses connaissances de la langue française et ses capacités à communiquer en français oral et écrit;
- b. Est à l'affût des référents de la foi catholique et de la culture francophone et propose à l'élève des repères authentiques et signifiants;
- c. Incite l'élève à s'engager envers la langue française, la culture francophone et la foi catholique, tant au niveau de son école que de sa communauté, au cœur de la diversité du monde qui l'entoure;
- d. Offre des occasions à l'élève de manifester de façon active sa fierté d'être catholique et francophone;
- e. Crée des occasions d'apprentissage et de relation avec la francophonie mondiale et l'Église au niveau mondial afin de développer une ouverture et une curiosité chez l'élève;
- f. Favorise chez l'élève une appréciation de la foi catholique et de la langue française qui l'amènera à leur faire une place de choix au sein de son quotidien, et ce, tout au long de sa vie.





CONCLUSION

Afin d'assurer le caractère et la culture catholiques de nos écoles, notre système scolaire et communautaire doit promouvoir la mise en œuvre du Cadre de référence de l'éducation catholique en langue française en Ontario. Les différents profils qu'il offre doivent être mis en pratique par chaque membre de la communauté scolaire catholique afin que la mission se réalise, que nos élèves deviennent des êtres humains qui réalisent leur plein potentiel et aident à créer une société qui œuvre au bien commun, qui proclame le message du Christ et qui transforme l'existence quotidienne.

Un tel outil de réflexion permet aux écoles et au conseil scolaire de développer leur caractère et culture catholiques, de les enrichir et de les vivre en partenariat avec la paroisse et la famille.

Fort de ses 230 années de tradition, l'école catholique de langue française en Ontario demeure un pilier social, spirituel et culturel de notre province. Elle s'est en effet taillé une place de choix dans le système scolaire ontarien. Elle se démarque notamment par le rendement scolaire supérieur de ses élèves, son haut taux de diplomation et son approche holistique qui veille à l'épanouissement de l'élève dans toutes les dimensions de son être. Son caractère unique et ses réalisations, rendues possibles grâce au dévouement de son personnel et à l'appui de la communauté, lui permettent d'offrir à ses élèves la meilleure éducation de langue française en Ontario. En raison de cette excellence lui permettant de demeurer à la hauteur des attentes élevées des parents, l'école catholique demeure le choix de sept parents francophones sur 10 en Ontario.

Ainsi, avec l'appui des parents, l'école catholique forme des citoyens du 21^e siècle compétents et altruistes, prêts à relever les défis de la société actuelle et à y contribuer de manière positive par leur leadership chrétien et francophone.



BIBLIOGRAPHIE

- Cadre de référence de l'élève des écoles catholiques de l'Ontario, attentes et espoirs (Écoles catholiques de l'Ontario), 2014.
- Mission l'École catholique de langue française en Ontario (OPÉCO), 2015.
- *Enseignement religieux pour les écoles catholiques de langue française. Le curriculum de l'Ontario de la 9^e à la 12^e année*, OPÉCO, 2009.
- Atteindre l'excellence – Une vision renouvelée de l'éducation en Ontario, MEO, 2014.
- Préparons l'avenir dès aujourd'hui : La Politique d'éducation environnementale pour les écoles de l'Ontario, MEO, 2009.
- Façonner une culture de respect dans nos écoles : promouvoir des relations saines et sûres, MEO, 2008.
- De mieux en mieux : Lancement de la prochaine étape du programme d'éducation de l'Ontario, Michael Fullan
- Considérations tirées des programmes-cadres, MEO



CONSEILLÈRE SCOLAIRE CATHOLIQUE OU CONSEILLER SCOLAIRE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

CONTEXTE

Depuis 2011, les partenaires en éducation catholique en langue française, dont l'Assemblée des évêques catholiques de l'Ontario (AECO), l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC), le Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODEC) et l'Office provincial de l'éducation de la foi catholique en Ontario (OPÉCO) travaillent ensemble pour définir ce qu'est l'éducation catholique de langue française en Ontario. Ce regroupement, communément connu sous le nom du Conseil d'orientation de l'éducation catholique (COREC), a développé les outils suivants qui viennent décrire les attentes et les aspirations de la communauté catholique de langue française en matière d'éducation :

- Le profil de sortie de l'élève des écoles catholiques de l'Ontario : *Attentes et espoirs*;
- Le profil de l'école catholique de langue française; et
- Le profil de l'enseignante ou de l'enseignant des écoles catholiques de langue française.

Avec la création de ces documents de référence, l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques juge qu'il est important, à son tour, d'élaborer un profil de la conseillère ou du conseiller scolaire catholique de langue française. En tant que leader catholique dans nos communautés, il est important pour les gens qui occupent ce poste de responsabilités ou qui songent à se faire élire à l'avenir, soient imbus des rôles et responsabilités ainsi que les caractéristiques souhaitées du poste convoité. En aucun cas ce profil, décrivant les critères d'accessibilité au poste de conseillère ou de conseiller scolaire, prévaut sur celui prescrit par la loi.

MISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES¹

En mai 2001, parents, élèves, membres du personnel des conseils catholiques de langue française, membres du clergé et des conseils de pastorale paroissiale, évêques, responsables d'associations et invités spéciaux se sont rassemblés dans le cadre du Symposium sur l'éducation catholique. À la suite des recommandations qui ont été formulées lors de ce rassemblement, une mission commune fut élaborée pour l'ensemble des conseils catholiques de langue française en Ontario.

En 2005, le document *Mission – L'école catholique de langue française en Ontario* fut lancé officiellement comme texte de référence pour nos écoles catholiques. Celui-ci indiquait quatre champs de responsabilités distinctes que celles-ci doivent assumer pour bien remplir leur mission au sein de la société :

- L'enseignement des diverses disciplines scolaires;
- Le climat relationnel de l'école;
- L'enseignement religieux;
- L'animation pastorale.

En mai 2011, un deuxième symposium provincial s'est tenu sous le thème : « Enfants de Dieu, citoyen du monde, toute une différence. » Ce symposium avait comme objectif de préciser et de mettre en valeur la contribution de l'école catholique de langue française à la société ontarienne. Il en est ressorti une dizaine de recommandations en lien avec la mission et les quatre champs de responsabilités. Ces recommandations ont été retenues dans le but d'aider les conseils scolaires à faire mieux connaître le caractère spécifique de l'école catholique de langue française dans le discours public de sorte que sa contribution à la société ontarienne soit davantage comprise et valorisée. En novembre 2017, un troisième symposium de l'éducation catholique a eu lieu à Toronto. Réunis sous le thème «Renouveler la promesse», le symposium a permis aux francophones de cerner une problématique qui existe depuis quelques années, soit la formation de la foi pour le personnel de nos conseils scolaires. Selon plusieurs personnes présentes, cet enjeu doit être adressé, car c'est une des caractéristiques qui nous différencie du système d'éducation publique.

¹ Reproduit avec permission du COREC : Cadre de référence de l'élève catholique de l'Ontario

Si nous ne proclamons pas
Jésus, nous ne sommes
qu'une organisation
charitable, et l'Église ne sera
plus l'épouse du Seigneur.
Tout n'est que mondain, si
ce n'est pas enraciné dans le
Christ.

Discours du pape François lors de la première messe de son pontificat, le 15 mars 2013.



PROFIL D'UNE CONSEILLÈRE SCOLAIRE OU D'UN CONSEILLER SCOLAIRE CATHOLIQUE

Songer à devenir une conseillère scolaire ou un conseiller scolaire dans un des huit conseils scolaires catholiques de langue française est une décision sérieuse qui ne doit pas être prise à la légère. En tant qu'élu-e, vous représentez les contribuables, soit les personnes qui appuient avec leurs impôts les écoles catholiques de langue française. Avant même de poser votre candidature en tant que conseillère scolaire catholique ou conseiller scolaire catholique, il est important de vous assurer que vous êtes identifié-e auprès de la **Société d'évaluation foncière des municipalités**, ou en anglais, **Municipal Property Assessment Corporation** (MPAC) en tant que contribuable catholique de langue française, sans quoi votre candidature ne sera pas acceptée. Simplement dit, vous devez soutenir les écoles catholiques de langue française. Afin de vérifier votre statut. Nous vous invitons donc à consulter votre « **avis d'évaluation foncière** », document qui vous fut livré en avril 2016. Votre soutien scolaire est identifié à la première page de ce document. Pour voir un exemplaire, veuillez consulter le site sous-mentionné : <https://www.mpac.ca/sites/default/files/imce/pdf/french/SamplePANfr.pdf>.

Ci-dessous, vous retrouverez les caractéristiques importantes qui sont recherchées chez une conseillère scolaire ou un conseiller scolaire des écoles catholiques de langue française.

Éléments à considérer pour remplir vos fonctions en tant que conseillère scolaire ou conseiller scolaire catholique de langue française

ÊTRE TÉMOIN DE LA FOI

Les enseignements de Jésus-Christ et de son Église, ainsi que les valeurs chrétiennes sont au cœur des décisions et des actions des conseillères et conseillers scolaires, comme de leur personne. Vous participez activement aux activités de votre paroisse y compris la messe dominicale. Par exemple, pour démontrer votre engagement, vous pouvez agir à titre de ministre de la communion. En tant que conseillère ou conseiller scolaire catholique de langue française, vous reconnaissez que votre rôle va bien au-delà d'un service rendu aux contribuables; vous êtes aussi au service de l'Église. Afin de remplir votre rôle, vous êtes engagé-e personnellement dans votre croissance spirituelle en participant à des activités de formation de la foi et vous portez une attention particulière aux enseignements de l'Église en matière d'éducation. Vous appuyez également le personnel dans son rôle de faire connaître la valeur ajoutée de l'école catholique. Enfin, en tant que leader catholique, vous êtes un modèle accessible pour les autres et par conséquent, votre comportement doit être imputable.



« Éduquer est un acte d'amour, c'est donner la vie. Et l'amour est exigeant », on ne peut pas improviser. Nous devons travailler avec sérieux. »

(Pape François lors de la séance plénière de la Congrégation pour l'éducation catholique le 13 février 2014)



RECONNAÎTRE LA VALEUR AJOUTÉE ET L'HISTORIQUE DE L'ÉDUCATION CATHOLIQUE EN LANGUE FRANÇAISE

La toute première école en Ontario fut une école catholique de langue française dans la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption, à Sandwich qui aujourd'hui est Windsor dans le sud-ouest ontarien. Ouverte en 1786, sous le régime britannique, cette école était une école pour filles seulement.

Depuis ce temps, les écoles catholiques de langue française se sont installées partout sur le territoire ontarien. Aujourd'hui, nous y retrouvons 258 écoles élémentaires et 67 écoles secondaires catholiques réparties dans huit conseils scolaires catholiques de langue française. Sur les 102 000 élèves de langue française en Ontario, plus de 76 000 fréquentent une école catholique de langue française. Les parents reconnaissent que notre système d'éducation en est un de qualité, tout en offrant aux élèves l'occasion de s'épanouir pleinement.

En tant que conseillère ou conseiller scolaire catholique de langue française, vous appréciez l'impact significatif qu'offre une éducation catholique de langue française aux élèves qui nous sont confiés. Conscient de notre histoire collective, vous regardez vers le futur afin d'assurer la pérennité du système d'éducation catholique en langue française.

« Cette école représente l'esprit de combat de créer des leaders qui vont maintenir la présence catholique et francophone dans la région. Si aujourd'hui, on a encore des francophones ici, c'est grâce à ces gens-là qui ont appris à aller chercher l'éducation pour maintenir ce combat-là. »

Gilles LeVasseur, professeur à l'Université d'Ottawa et activiste pour les droits des francophones



FAIRE LA PROMOTION D'UNE ÉDUCATION CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE DE QUALITÉ

Devant les forces vives qui voudraient voir la laïcisation de l'éducation en Ontario, vous êtes un ardent défenseur des droits des contribuables catholiques de langue française à maintenir un système d'éducation hautement performant et qui répond aux besoins de la communauté catholique de langue française. Votre visibilité dans la communauté est un moyen de faire cette promotion. Depuis de nombreuses années, le système d'éducation catholique en langue française surpasse les attentes du ministère du ministère de l'Éducation en termes de réussite scolaire.

Dans votre rôle de conseillère ou de conseiller scolaire catholique de langue française vous comprenez et défendez les droits constitutionnels des contribuables à gérer efficacement les écoles catholiques de langue française. De plus en plus, nous entendons des voix qui voudraient voir l'élimination des écoles catholiques, votre rôle demeure donc la protection des droits garantis en revendiquant pour de la législation et des politiques publiques qui favorisent la pérennité des écoles catholiques de langue française. Vous comprenez également que votre rôle est également de représenter les intérêts communs de vos électeurs dans la société.

Les finissantes et les finissants des écoles secondaires catholiques de langue française se dirigent vers le marché du travail ou des études postsecondaires. Ces jeunes adultes sont actifs dans tous les secteurs d'activités humaines de la société ontarienne, canadienne et même au niveau international. Les résultats scolaires des élèves qui nous sont confiés figurent parmi les meilleurs et donc, il faut reconnaître que l'éducation catholique de langue française est une valeur ajoutée. L'élimination des écoles catholiques causerait un tort irréparable et diminuerait l'espace francophone en Ontario.

« Les conseils scolaires catholiques de langue française sont voués à l'excellence, sinon, les parents ont d'autres options pour l'éducation de leurs enfants. »

Jean Lemay, président de l'AFOCSC



ARTICULER LA MISSION ET LA VISION DU CONSEIL SCOLAIRE

La conseillère scolaire ou le conseiller scolaire catholique de langue française participe à l'élaboration de la mission et de la vision de son conseil scolaire. La communauté scolaire catholique de langue française, qui comprend les parents, tuteurs ou membres de la communauté qui appuient l'éducation catholique, doit être en mesure de donner son avis dans le processus de consultation. Une fois établi, le membre du conseil scolaire doit être en mesure d'articuler clairement cette mission et vision.

Cette mission et vision décrites doivent refléter clairement les valeurs et les enseignements de l'Église ainsi que notre culture franco-ontarienne et doivent être centrées sur la réussite scolaire et le bien-être de tous les élèves que les parents vous confient.



« L'éducation catholique vise non seulement à communiquer les faits, mais aussi à transmettre une vision cohérente et globale de la vie, dans la conviction que les vérités contenues dans cette vision libèrent les étudiants dans le sens le plus profond de la liberté humaine. »

St. Pape Jean-Paul II



PARTICIPER ACTIVEMENT À UNE GOUVERNANCE ÉTHIQUE EN SE BASANT SUR LES FONDEMENTS DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

La confiance du public est un élément essentiel d'une gouvernance éthique. En tant que fiduciaire, les pierres angulaires de cette confiance sont l'imputabilité, la transparence et l'honnêteté. Dans vos prises de décisions, vous devez vous renseigner sur tous les dossiers qui sont sous votre gouverne, en prenant en considération tous les points de vue. Vous participez au développement des politiques et directives administratives ainsi qu'un code de conduite reflétant les valeurs catholiques qui appuient la mission et la vision du conseil scolaire en lien avec les valeurs évangéliques et l'enseignement social de l'Église.

« La prudence ne signifie pas s'abstenir d'accepter les responsabilités et de retarder les décisions; cela signifie s'engager à prendre des décisions conjointes après avoir réfléchi de manière responsable sur la voie à suivre. »

Pape Benoît XVI



ASSURER LA NOMINATION D'UNE DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET L'APPUYER DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS

Un des rôles les plus importants est la nomination d'une direction de l'Éducation, le cas échéant. Elle sera sous votre gouverne. Cette personne avec qui vous travaillerez de très près est le chef de la direction. Elle est responsable de l'administration du conseil scolaire et tous les autres employés relèvent de cette personne. C'est pourquoi il est important de choisir une personne qui a à cœur sa foi catholique.

Afin de l'appuyer, vous aurez à lui donner toutes les ressources nécessaires pour que ce dernier puisse accomplir son travail en vous basant sur votre mission et votre vision. Vous aurez à l'évaluer selon un cycle préalablement défini. Vous serez responsable de déterminer ses conditions de travail et conditions salariales en lien avec les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

De plus, le cas échéant, vous devez planifier la succession de la personne quittant son poste. Vous aurez à consulter des gens afin d'établir un profil de la personne apte à assurer la relève garantissant la réussite de tous.

« En fin de compte, le leadership ne concerne pas les actes de couronnement glorieux. Il s'agit de garder votre équipe concentrée sur un objectif et motivée à faire de son mieux pour y parvenir, en particulier lorsque les enjeux sont élevés et que les conséquences sont vraiment importantes. Il s'agit de jeter les bases du succès des autres, puis de rester en arrière et de les laisser briller. »

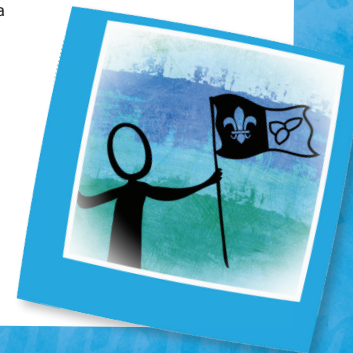
Commandant Chris Hadfield, astronaute canadien.



ASSURER UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE EFFICACE ET EFFICIENTE EN RESPECTANT LA MISSION ET LA VISION DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

En tant que conseillère scolaire ou conseiller scolaire, vous êtes responsable d'adopter des politiques et procédures qui consignent les embauches, le recrutement, la rétention et l'évaluation du personnel compétent du conseil scolaire en lien avec les lois et règlements provenant du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Vous devez également vous assurer que la haute direction du conseil scolaire mette en œuvre la mission et la vision que vous avez adoptées ainsi que de vous assurer que le conseil scolaire catholique de langue française promeut de bonnes relations avec les parents, les contribuables, la communauté, les paroisses ainsi que les groupes d'employés syndiqués et non syndiqués.



« L'efficience fait bien les choses; l'efficacité fait les bonnes choses. »

Peter Druker, consultant en affaires et gouvernance



ASSURER QUE LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES DU CONSEIL SCOLAIRE SOIENT DÉPLOYÉES POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

En 2009, le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi de 2009 sur le rendement des élèves et la gouvernance des conseils scolaires. Les faits saillants sont les suivants :

- Clarifier le mandat et les fonctions des conseils scolaires de manière à souligner leur responsabilité en matière de rendement des élèves;
- Clarifier les rôles des conseillères et conseillers scolaires, des présidentes et présidents des conseils ainsi que des directrices et directeurs de l'éducation; et
- Mettre à profit les pratiques de bonne gouvernance, y compris la mise en place de comités de vérification et l'adoption d'un code de conduite provincial pour les conseillères et conseillers scolaires.

Depuis l'adoption de cette loi, le rendement des élèves est devenu la priorité des conseillères et conseillers scolaires. Celles-ci et ceux-ci doivent s'assurer de mettre en place toutes les ressources nécessaires pour accomplir l'objectif du gouvernement; que 75% des élèves de la troisième et de la sixième année atteignent ou dépassent la norme provinciale, et que le taux d'obtention du diplôme du secondaire atteigne 85%. Pour l'éducation catholique en langue française, ces objectifs sont atteints depuis plusieurs années.

« Nous rêvons d'un système qui laisse voir aux élèves un avenir à la hauteur de leur vision, où les choix de carrière sont guidés par leurs passions et qui offre les possibilités et les ressources nécessaires à leur réalisation »

Membres du Conseil consultatif ministériel des élèves



ÉTABLIR UN CLIMAT PROPICE QUI APPUIE LES COMMUNAUTÉS SCOLAIRES

En tant que conseillère ou conseiller scolaire, vous devez établir des liens étroits avec votre communauté scolaire. Étant leur représentant, votre présence dans la ou les communautés que vous représentez est très importante afin de rendre un service exemplaire à vos électeurs. Puisque les conseils scolaires catholiques de langue française occupent de grands territoires, vous avez donc la responsabilité de connaître les dossiers prioritaires de la ou des régions que vous représentez. Souvent, ceux-ci peuvent varier d'une région à l'autre et peuvent même entrer en conflit. Vous aurez donc à évaluer la situation et prendre vos décisions avec l'objectif d'assurer le bien-être de tous les élèves.

Votre rôle de leader dans le système d'éducation catholique de langue française vous demandera également de faire la promotion d'un environnement de foi qui nourrit la croissance spirituelle au sein de votre communauté scolaire.

« Faites-le bien, par petits bouts, là où vous êtes ; car ce sont tous ces petits bouts de bien, une fois assemblés, qui transforment le monde »

Desmond Tutu, archevêque anglican sud-africain, lauréat du Prix Nobel de la Paix, 1984.



MONITORER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Tel que mentionné ci-haut, votre rôle principal est d'assurer la réussite et le bien-être des élèves en adoptant des politiques et procédures qui favorisent ceux-ci. Le rôle de l'administration des politiques et procédures revient à la haute administration du conseil scolaire. Autrement dit, en tant que conseillère ou conseiller scolaire, vous n'êtes pas dans la cuisine, vous établissez, plutôt, le menu et c'est le chef cuisinier qui assure la préparation et l'exécution des repas.

Pour assurer la réussite scolaire de tous les élèves, vous devez être imputable. Souvent, il est remarqué que lorsqu'une nouvelle conseillère ou conseiller scolaire est élu-e, cette personne arrive à la table du conseil avec un agenda établi par ses propres expériences. Bien qu'important, il faut voir au «grand portrait» et ne pas avoir des idées déjà préconçues. Votre rôle vous demande d'arriver à la table politique avec un esprit ouvert, prêt à écouter les opinions de vos collègues et de votre administration afin de prendre vos décisions en connaissance de cause.



« Les enfants représentent notre atout le plus précieux. Il est de notre devoir de bien les préparer à l'avenir et de les aider à devenir des citoyens sûrs d'eux, capables et bienveillants. Notre capacité à promouvoir efficacement le bien-être dépendra des connaissances, de la passion et du dévouement de toutes et de tous, notamment des éducateurs et enseignants, des membres du personnel, des élèves et des parents. »

Liz Sandals, ministre de l'Éducation de l'Ontario



CRÉER ET FAVORISER DES PARTENARIATS ENTRE L'ÉCOLE, LA PAROISSE ET LA FAMILLE

Les résultats scolaires en Ontario démontrent année après année l'excellence du système d'éducation catholique en langue française. Cette excellence ne peut être réalisée en vase clos. Pour assurer cette réussite, plusieurs acteurs doivent mettre la main à la pâte.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et donc, c'est dans la vie familiale qu'un enfant assiste à la première école. C'est en famille qu'un enfant apprend des valeurs pour que cet enfant devienne un adulte qui contribue à la société. Dès la naissance d'un enfant, les parents s'engagent à donner ce qu'il faut pour que cet enfant puisse grandir en santé et lui donner les outils nécessaires pour naviguer les courants de la vie.

Venant appuyer les parents dans l'éducation de leur enfant, l'école devient un lieu d'apprentissage pour les enfants. C'est ici que les enfants apprennent à socialiser entre eux dans un contexte plus large que la famille. C'est ici aussi, que les enfants acquièrent des habiletés pour qu'ils deviennent des adultes responsables. Comme le vieux dicton africain le dit bien, il faut un village pour élever un enfant. Ce partenariat, famille et école, est essentiel pour l'avenir de tout enfant.

Ensemble avec la famille et l'école, la paroisse est aussi un partenaire essentiel dans l'éducation des enfants. Le Canon 795 stipule que « l'éducation véritable doit avoir pour but la formation intégrale de la personne humaine, qui a en vue la fin dernière de celle-ci en même temps que le bien commun de la société. Les enfants et les jeunes seront donc formés de telle façon : qu'ils puissent développer harmonieusement, leurs dons physiques, moraux et intellectuels, qu'ils acquièrent un sens plus parfait de la responsabilité et un juste usage de la liberté, et qu'ils deviennent capables de participer activement à la vie sociale. »

La paroisse est donc un partenaire incontournable et doit être présente dans la vie des enfants. L'éducation religieuse vient nourrir l'enfant et par ce fait, il peut grandir en toute confiance. Les valeurs évangéliques apprises lui serviront la vie durant.

« Ne bradez jamais les valeurs humaines et chrétiennes dont vous êtes les témoins dans la famille, dans l'école, dans la société. Donnez généreusement votre contribution pour que l'école catholique ne devienne jamais un lieu de repli, ou une alternative insignifiante aux autres institutions de formation. Collaborez pour que l'éducation catholique ait ce visage du nouvel humanisme qui a émergé de la Convention ecclésiale de Florence. Engagez-vous, afin que les écoles catholiques soient véritablement ouvertes à tous. »

Discours du Pape François le 5 décembre 2015 devant les membres de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement catholique italien (AGeSC)



CRITÈRES POUR DEVENIR UNE CONSEILLÈRE SCOLAIRE OU UN CONSEILLER SCOLAIRE CATHOLIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

Selon la Loi sur l'éducation, pour être admissible aux élections en tant que conseillère au conseiller scolaire, une personne doit remplir les critères suivants :

- Être citoyenne ou citoyen canadien;
- Être catholique;
- Avoir dix-huit ans ou plus;
- Être résidente ou résident du territoire qu'occupe le conseil scolaire;
- Ne peut être une employée ou un employé d'un conseil scolaire de district en Ontario.

Bien que ces critères décrivent le minimum pour être éligible, devenir une conseillère scolaire ou un conseiller scolaire dans un conseil scolaire catholique de langue française est une responsabilité importante, car le leadership catholique exige que vous soyez un modèle accessible qui tient à cœur les enseignements de Jésus. La foi catholique, c'est ce qui nous distingue. Il sera nécessaire dans votre rôle que vous défendiez avec ardeur le droit à l'éducation catholique en langue française devant les forces vives qui ne voudraient voir qu'un seul système d'éducation basé sur la langue d'instruction.

DOCUMENTATION SUR L'HISTOIRE DES CATHOLIQUES EN ONTARIO ET AU CANADA

- Canadian Catholic Historical Association http://www.umanitoba.ca/colleges/st_pauls/ccha/index2.html

La Canadian Catholic Historical Association (CCHA) publie chaque année une revue totalement référencée intitulée *Historical Studies*. La CCHA fut créée en 1933 pour encourager les recherches et susciter l'intérêt du public pour l'histoire de l'église catholique au Canada, ses diocèses, les communautés religieuses, les institutions, les paroisses, les écoles et les personnalités. On en trouve certains numéros dans la section « Référence » de la Bibliothèque Kelly, au collège St Michel de l'Université de Toronto.

- Bock, M., Gervais, G, *L'Ontario français, Des Pays-d'en-Haut à nos jours*, CFORP, 2004
- Dixon, R. T. (1976) *"The Ontario separate school system and section 93 of the "BNA Act" (Thèse) University of Toronto.*
- Dixon, R. T., (2007) *We Remember, We Believe: A History of Toronto Catholic Separate School Boards 1841-1997. Toronto Catholic District School Board*
- Fay, Terence (2002) *A History of Canadian Catholics. Toronto: McGill Queen's Press*
- Gidney, R.D. (1999) *From Hope to Harris: the Reshaping of Ontario's Schools. Toronto: University of Toronto Press.*
- Gunn, J. & Lambton, M. (2001) *Un appel à la tradition prophétique – La Conférence des évêques catholiques du Canada célèbre un premier jubilé d'engagement social. Ottawa : Conférence des évêques catholiques du Canada*
- Levasseur, Gilles, *Le statut juridique du français en Ontario, Les presses de l'université d'Ottawa, 1993, 272 pp..*
- Mulligan, J.T. (2005) *Catholic Education: Ensuring Its Future. Ottawa: Novalis*
- Power, M. (2002) *A Promise Fulfilled :Highlights of the Political History of Catholic Separate Schools in Ontario. Toronto: OCSTA*

ANNEXE 2

Carte des conseils scolaires catholiques de langue française

60A : Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières

60B : Conseil scolaire catholique Franco-Nord

61 : Conseil scolaire catholique Nouvel-Ontario

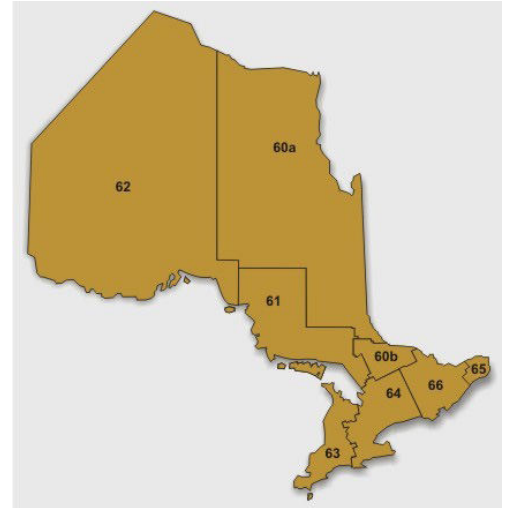
62 : Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

63 : Conseil scolaire catholique Providence

64 : Conseil scolaire catholique MonAvenir

65 : Conseil scolaire de district catholique de l'Est-ontarien

66 : Conseil des écoles catholiques du Centre-Est





Conseil scolaire de
district catholique
de l'Est ontarien



CONSEIL DES
ÉCOLES CATHOLIQUES
DU CENTRE-EST
Le meilleur conseil
qu'on puisse vous donner



CONSEIL SCOLAIRE
CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES
GRANDES
RIVIÈRES



Conseil scolaire
de district catholique des
Aurores boréales.ca



Conseil scolaire catholique
Franco-Nord